**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MICHEL THOMAS**

**Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros**

**Siège social : 9 Impasse Les Haut de Sérignan, 34410 SÉRIGNAN**

**378 798 995 RCS BÉZIERS**

# Monsieur Didier THOMAS

33 Avenue du Louvre

 78000 VERSAILLES

Le 3 mai 2022

***Lettre recommandée avec accusé de réception n°……………………………………………………….***

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 19 mai 2022, à 10 heures, dans les locaux situés Immeuble Bruyère 2000, 650 Rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

# ORDRE DU JOUR

* Lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société,
* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Gérant,
* Affectation du résultat de l'exercice,
* Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Vous trouverez ci-joint :

* Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
* Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice.
* Le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.
* Le texte des résolutions proposées.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous joignons à la présente un pouvoir vous permettant de vous y faire représenter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

 ***Le Gérant***

##  Monsieur Thibault THOMAS



**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MICHEL THOMAS**

**Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros**

**Siège social : 9 Impasse Les Haut de Sérignan, 34410 SÉRIGNAN**

**378 798 995 RCS BÉZIERS**

## Monsieur Eric THOMAS

 Résidence Grand Siècle

 2 Place Royale

 78000 VERSAILLES

Le 3 mai 2022

***Lettre recommandée avec accusé de réception n°……………………………………………………….***

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 19 mai 2022, à 10 heures, dans les locaux situés Immeuble Bruyère 2000, 650 Rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

# ORDRE DU JOUR

* Lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société,
* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Gérant,
* Affectation du résultat de l'exercice,
* Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Vous trouverez ci-joint :

* Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
* Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice.
* Le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.
* Le texte des résolutions proposées.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous joignons à la présente un pouvoir vous permettant de vous y faire représenter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

 ***Le Gérant***

##  Monsieur Thibault THOMAS



**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MICHEL THOMAS**

**Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros**

**Siège social : 9 Impasse Les Haut de Sérignan, 34410 SÉRIGNAN**

**378 798 995 RCS BÉZIERS**

## Madame Anne-Marie BLONDEL épouse THOMAS

 67 Boulevard Exelmans

 75016 PARIS

Le 3 mai 2022

***Lettre recommandée avec accusé de réception n°……………………………………………………….***

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 19 mai 2022, à 10 heures, dans les locaux situés Immeuble Bruyère 2000, 650 Rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

# ORDRE DU JOUR

* Lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société,
* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Gérant,
* Affectation du résultat de l'exercice,
* Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Vous trouverez ci-joint :

* Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
* Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice.
* Le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.
* Le texte des résolutions proposées.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous joignons à la présente un pouvoir vous permettant de vous y faire représenter.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

 ***Le Gérant***

##  Monsieur Thibault THOMAS

 